



DICRIM

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs



Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs D.I.C.R.I.M

SOMMAIRE



Pages 3-4-5

Inondations



Pages 6-7

Séisme



Pages 8-9

**Transports de matières
dangereuses**



Pages 10-11

Feux de forêt



Pages 12-13

Accidents nucléaire

Le mot du maire :

Chères concitoyennes, Chers concitoyens,

Dans un monde qui, malgré les apparences, présentes des risques rémanents et notamment des risques naturels dus au réchauffement climatique, il est indispensable de se préparer et de se protéger.

Le but de ce document est d'informer les vinsobrais sur :

- Les risques naturels et technologiques,
- Les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde mises en œuvre,
- Les moyens d'alerte en cas de risque.

Il indique aussi les consignes de sécurité individuelles à respecter.

C'est à ce prix que les conséquences humaines et matérielles pourront être évitées, ou fortement limitées.

C'est pourquoi je vous invite vivement à prendre connaissance de ce document, tout en espérant qu'il ne soit jamais nécessaire d'appliquer les consignes de sécurité et les actions répertoriées.

Je profite également de ce mot pour vous informer qu'il existe un Plan Commune de Sauvegarde qui organise les secours au niveau communal.

Le Maire,
Claude SOMAGLINO



QU'EST-CE QU'UN RISQUE MAJEUR ?

Le risque majeur est la possibilité d'un événement d'origine naturelle ou technologique dont les effets peuvent mettre en jeu la vie d'un grand nombre de personnes, occasionner des dommages importants et dépasser les capacités de réaction de la société.

Le risque majeur est caractérisé par :

- une faible fréquence (*on finit par oublier*).
- une forte gravité (*nombreuses victimes, dommages importants aux biens et aux personnes*).

L'existence d'un risque majeur est liée :

- à la présence d'un événement (aléa), qui est la manifestation d'un phénomène naturel ou technologique,
- à l'existence d'enjeux, qui représentent l'ensemble des personnes et des biens.
- à l'impact sur ces personnes et ces biens provoqué par l'aléa : la vulnérabilité.

ALEA



ENJEUX



VULNERABILITE

LE DROIT A L'INFORMATION

« Les citoyens ont un droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis dans certaines zones du territoire et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent. Ce droit s'applique aux risques technologiques et aux risques naturels prévisibles. » (Article L125-2 du code de l'environnement).

Le préfet établit un Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) qui, à partir de l'historique des événements passés et des études effectuées, recense les communes à risque. Le DDRM du Cantal est disponible à la préfecture et à la mairie. Il est également consultable sur le site internet de la préfecture : www.cantal.pref.gouv.fr.

Le maire, si sa commune est concernée par un risque majeur, établit un Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRiM).

Le DICRiM reprend les informations transmises par le préfet. Il informe les habitants de la commune sur :

- les risques naturels majeurs encourus,
- les mesures de prévention, de protection, de sauvegarde et d'alerte qui sont mises en œuvre,
- les consignes de sécurité individuelles à respecter.



LE RISQUE INONDATION

ATTENTION

**Même si vous ne résidez pas
dans un secteur à risque,
il est important de connaître
les consignes de sécurité.**

Présentation du risque inondation

Qu'est-ce qu'une inondation ?

Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone, avec des hauteurs variables. Elle est le plus souvent due à une augmentation de débit du cours d'eau, provoquée par des pluies importantes et/ou la fonte des couches de neige.

Comment se manifeste-t-elle ?

L'inondation peut se manifester de différentes manières :

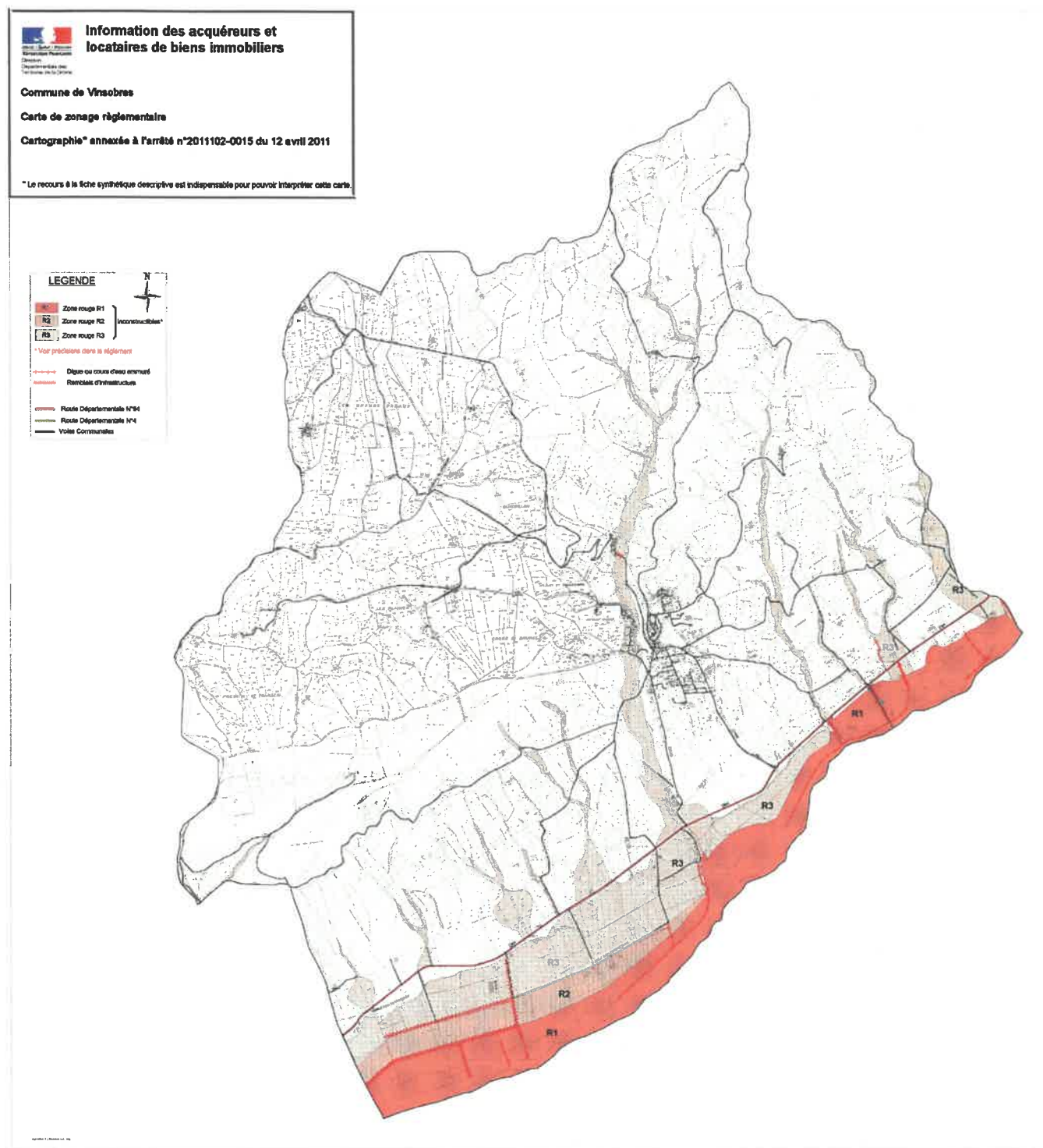
- un débordement de cours d'eau, soit de façon lente et prévisible (crues de plaine), soit de façon brutale (crues rapides ou de type torrentiel comme à Vaison-la-Romaine), soit encore consécutif à rupture de digues ;
- un ruissellement en secteur urbain (Nîmes) : il peut avoir pour origine la défaillance des réseaux de collecte des eaux pluviales ;
- une remontée des nappes souterraines ou une stagnation des eaux pluviales entraînant des inondations de plaines.

Mesures prises dans la commune :

- Réalisation, par les services de l'Etat, en collaboration avec la mairie, d'un Plan de Prévention des Risques. Prise en compte des zones inondables dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU),
- Sensibilisation des enseignants, des élèves et des personnels d'éducation afin que les établissements scolaires élaborent prochainement un Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS).

Avant tout projet de construction ou d'acquisition, renseignez-vous à la mairie - Tel : 04.75.27.64.49

LOCALISATION :



GESTION DU RISQUE :

Conseils de comportement

AVANT :

Prévoir les gestes essentiels :

- Surélever meubles objet, produits...
- Couper électricité, téléphone et gaz.
- Obturer les entrées d'eau potentielles : portes...
- Amarrer les cuves.
- Stationner les véhicules en zone sécurisée.
- Constituer une réserve d'eau potable et d'aliments.
- Préparer couverture, vêtements de rechange, papiers personnels, radio portable avec piles, lampes de poche, médicaments urgents...
- Prévoir les moyens d'évacuation.

PENDANT :

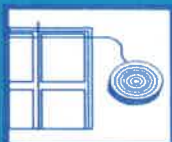
- S'informer de l'évolution de la crue.
- Ecouter la radio : les premières consignes seront données par les radios conventionnées notamment France Bleu Drôme Ardèche et France bleu Vaucluse.
- S'informer auprès de la Mairie.
- Aider les personnes âgées et handicapées.
- Ne pas téléphoner (risque de saturation des réseaux).
- Ne pas fumer.
- Ne pas chercher à joindre les membres de votre famille, ils sont eux aussi protégés.
- Ne sortir qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation.
- Ne pas s'engager sur une aire inondée (à pied ou en voiture).

CONSIGNES A SUIVRE EN CAS D'EVACUATION :

- Dès que l'ordre d'évacuation est donné ou à l'arrivée brutale des eaux, vous devez :
- Partir immédiatement en prenant vos papiers d'identité et l'équipement minimum que vous aurez préparé.
- Gagner le point de ralliement indiqué par la Mairie ou les secours,
- Ne pas revenir sur vos pas.
- Signaler votre présence si vous êtes isolé.
- Ne pas aller chercher vos enfants à l'école ou au centre de loisirs, un encadrement s'occupe d'eux.
- Ne pas oublier d'emmener les animaux domestiques.

APRES :

- Ecouter et suivre les consignes données par la radio et les autorités,
- Informer les autorités de tout danger observé,
- Apporter une première aide à ses voisins,
- Se mettre à la disposition des secours,
- Ne pas rentrer chez soi sans l'autorisation d'une personne qualifiée,
- Ne pas téléphoner, ni rebrancher les réseaux sans l'autorisation d'un spécialiste,
- Ne pas consommer l'eau et la nourriture sans autorisation des services sanitaires,
- Evaluer les dégâts et/ou les points dangereux (s'éloigner),
- Entamer les démarches d'indemnisation,
- Remettre en état son habitation,
- Aérer les pièces,
- Désinfecter à l'eau de javel,
- Chauffer dès que possible,
- Mettre en œuvre les mesures de protection pour l'avenir.



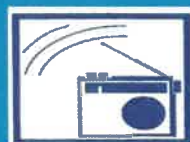
Fermez les portes, les aérations



Coupez l'électricité et le gaz



Montez immédiatement à pied dans les étages



Ecoutez la radio pour connaître les consignes à suivre



N'allez pas chercher vos enfants à l'école : l'école s'occupe d'eux



Ne téléphonez pas : libérez les lignes pour les secours



LE RISQUE SISMIQUE

Présentation du risque sismique

Qu'est-ce qu'un séisme ?

Un séisme, ou un tremblement de terre, correspond à une fracturation des roches, en profondeur, le long d'une faille généralement préexistante. Cette rupture s'accompagne d'une libération soudaine d'une grande quantité d'énergie. Par conséquent, un séisme est une vibration du sol transmise aux bâtiments causée par une fracture brutale des roches en profondeur créant des failles dans le sol et parfois en surface.

Qu'est ce qui caractérise le séisme ?

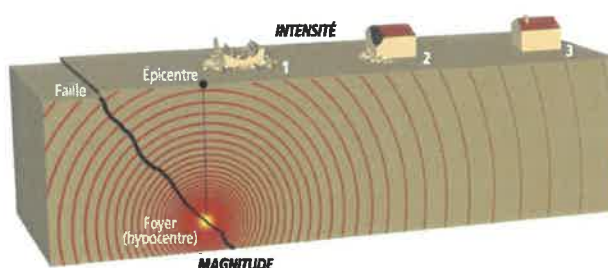
Les **précurseurs** sont les étapes préliminaires avant la survenance d'un séisme. En effet, ceux-ci sont des séismes de faibles magnitudes qui peuvent se produire à proximité du foyer. Ces précurseurs peuvent se produire quelques semaines, ou seulement quelques heures avant le séisme principal. Plus précisément, un séisme se caractérise par son foyer et par son épiceutre.

Le **foyer** d'un séisme, appelé aussi son hypocentre, est le point de départ du séisme. L'**épiceutre**, quant à lui, n'est que le point en surface situé au-dessus du foyer.

Le foyer et l'épiceutre sont des notions primaires concernant le risque sismique. Néanmoins, la **magnitude** et l'**intensité** de ce risque sont aussi deux notions essentielles.

La **magnitude** d'un séisme permet de mesurer l'énergie libérée par celui-ci. L'échelle de Richter permet de mesurer cette magnitude.

L'**intensité**, quant à elle, correspond aux effets ressentis en surface. Celle-ci varie en fonction de la profondeur et de la magnitude du séisme.



MESURES PRISES PAR LES AUTORITES ET LA COMMUNE

- Surveillance de la sismicité (plusieurs stations de surveillance dans le département),
- Collaboration avec la préfecture, les pompiers, la gendarmerie et la DDT,
- Déclenchement du Plan Communal de Sauvegarde.

Sensibilisation des enseignants, des élèves et des personnels d'éducation par un Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS).

GESTION DU RISQUE :

Conseils de comportement

QUE FAIRE PENDANT UNE SECOUSSE :

Si on est dans un bâtiment :

- Ne pas tenter de sortir,
- S'abriter sous une table solide, un bureau ou un lit massif et attendre la fin de la secousse,
- S'éloigner des baies vitrées, des fenêtres.

Si on est dans la rue :

- Se tenir à l'écart des bâtiments pour éviter les chutes d'objets (cheminées, tuiles, ...),
- Rester au milieu des rues ou dans les espaces libres,
- Ne pas rester sous des fils électriques.

Si on est en voiture :

- Arrêter le véhicule loin des bâtiments ou de tout ce qui peut tomber,
- Arrêter le moteur, ne pas descendre

QUE FAIRE APRÈS UNE SECOUSSE ?

Si on est dans un bâtiment :

- Couper le gaz, l'électricité et l'eau,
- Ne pas allumer de feux à flamme nue (allumettes, briquets). Ne pas fumer. En cas de fuite de gaz décelée à l'odeur, ouvrir les portes et les fenêtres et avvertir les services de secours,
- Evacuer l'immeuble,
- Ne pas utiliser l'ascenseur.

Si on est dans la rue :

- S'éloigner de toute construction. Se diriger vers un endroit isolé en prenant garde aux chutes d'objets et aux fils électriques qui pendent,
- Redouter les répliques de séismes qui peuvent, quelques heures plus tard, entraîner la ruine des constructions ébranlées par la secousse principale,
- Ne pas allumer de feux à flamme nue (allumette, briquets). Ne pas fumer,
- Prendre contact avec ses voisins qui peuvent avoir besoin d'aide,
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école; ceux-ci sont pris en charge dans les conditions de sécurité totale par le personnel de l'établissement. L'augmentation du trafic risque d'entraver la progression des secours.
- Ecouter la radio - France Bleu Drôme Ardèche pour connaître les consignes diffusées par la Préfecture ou les services de secours,
- Ne pas revenir dans les constructions de la zone sinistrée sans l'accord des autorités,
- Ne téléphoner aux services d'urgence qu'en cas d'extrême nécessité, pour éviter d'encombrer les lignes.



Abritez-vous
sous un
meuble solide



Eloignez-vous
des bâtiments



Coupez
l'électricité et
le gaz



Ecoutez la radio
pour connaître
les consignes à
suivre



Evacuez le
bâtiment



N'allez pas
chercher vos
enfants à l'école :
l'école s'occupe
d'eux



LE RISQUE DE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES

Présentation du risque transport de matières dangereuses (TMD)

Le risque de transport de matières dangereuse, ou risque TMD, est consécutif à un accident se produisant lors du transport de ces matières, essentiellement par voie routière pour le département. Le TMD ne concerne pas que les produits hautement toxiques, explosifs ou polluants. Tous les produits dont nous avons régulièrement besoin, comme les carburants, le gaz ou les engrais, peuvent, en cas d'évènement, présenter des risques pour la population ou l'environnement.

Les principaux dangers liés aux TMD sont :

- ✓ **L'explosion** qui peut être occasionnée par un choc avec production d'étincelles, l'échauffement d'une cuve de produit volatil ou comprimé, par le mélange de plusieurs produits.
- ✓ **L'incendie** qui peut être causé par l'échauffement anormal d'un organe du véhicule, un choc contre un obstacle (avec production d'étincelles), l'inflammation accidentelle d'une fuite, une explosion au voisinage immédiat du véhicule, voire un sabotage. 60% des accidents de TMD concernent des liquides inflammables.
- ✓ **Le nuage toxique** qui peut provenir d'une fuite de produit toxique en phase gazeuse ou résulter d'une combustion. En se propageant dans l'air, l'eau et/ou le sol, les matières dangereuses peuvent être toxiques par inhalation, par ingestion directe ou indirecte, par la consommation de produits intoxiqués, par contact. Ces effets peuvent être ressentis jusqu'à plusieurs kilomètres du lieu du sinistre.

Ces différentes manifestations peuvent être associées.

Mesures prises dans la commune :

- Réglementation rigoureuse spécifique au transport de matières dangereuses, Sensibilisation des enseignants, des élèves et des personnels par un Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS)
- Identification et signalisation des produits transportés

Conseils de comportement

AVANT :

- Connaître le signal d'alerte et les consignes de confinement,
- Savoir identifier un convoi de matières dangereuses : les plaques et pictogrammes de danger permettent l'identification de la matière transportée.

PENDANT :**Protéger :**

- Pour éviter un sur-accident, baliser les lieux du sinistre avec une signalisation appropriée, et faire éloigner les personnes à proximité, et ne pas fumer.

Si vous êtes témoin :

- Donnez l'alerte (Sapeurs-Pompiers : 18 ; Police : 17 ou la Gendarmerie), en précisant le lieu exact, la nature du moyen de transport, le nombre approximatif de victimes, le numéro du produit et le code danger, la nature du sinistre (feu, fuite, explosion, ...),
- S'il y a des victimes ne les déplacez pas, sauf en cas d'incendie ; ne devenez pas une victime supplémentaire en touchant le produit et en vous approchant en cas de fuite.

En cas de fuite de produit :

- Ne pas toucher ou entrer en contact avec le produit (en cas de contact, se laver et si possible se changer),
- Quitter la zone de l'accident ; rejoindre le bâtiment le plus proche et se confiner.

Si un nuage toxique vient vers vous :

- Fuyez si possible selon un axe perpendiculaire au vent ; invitez les autres témoins à s'éloigner.

Obéissez aux consignes des services de secours :

- Si vous entendez la sirène, mettez-vous à l'abri dans un bâtiment (confinement) ou quittez rapidement la zone (éloignement), mais évitez de vous enfermer dans votre véhicule,
- Ecoutez France Bleu, France Inter.

APRÈS:

- Si vous êtes confiné, dès que la radio annonce la fin d'alerte, aérez le local où



Enfermez-vous
dans un
bâtiment



Ecoutez la radio
pour connaître
les consignes à
suivre



Fermez les
volets



Ne téléphonez
pas : libérez les
lignes pour les
secours



N'allez pas chercher
vos enfants à
l'école : l'école
s'occupe d'eux



Ni flamme, ni
cigarette



Présentation du risque feu de forêt

Qu'est-ce qu'un feu de forêt ?

On parle d'incendie de forêt lorsqu'un feu concerne une surface minimale d'un hectare d'un seul tenant et qu'une partie au moins des étages arbustifs et/ou arborés (partie haute) est détruite. Généralement, la période de l'année la plus propice aux feux de forêt est l'été, car aux effets conjugués de la sécheresse et d'une faible teneur en eau des sols, viennent s'ajouter les travaux en forêt.

On distingue trois types de feux qui dépendent des caractéristiques de la végétation et des conditions climatiques :

- **les feux de sol** brûlent la matière organique contenue dans la litière, l'humus et les tourbières. Alimentés par incandescence avec combustion, leur vitesse de propagation est faible;
- **les feux de surface** brûlent les strates basses de la végétation (parité supérieure de la litière, strate herbacée et ligneux bas). Ils se propagent par rayonnement et affectent la garrigue ou les landes ;
- **les feux de cimes** brûlent la partie supérieure des arbres et forment une couronne de feu. Ils libèrent en général de grandes quantités d'énergie et leur vitesse de propagation est très élevée.

Deux types de facteurs conditionnent le déclenchement des incendies de forêt :

1. **Les facteurs naturels** sont liés :
 - aux conditions météorologiques auxquelles le site est exposé : de forts vents accélèrent le dessèchement des sols et de la végétation et favorisent la dispersion du feu ; la chaleur dessèche la végétation ; la foudre est à l'origine de 4 à 7% des départs de feux ;
 - à l'état de la végétation : entretien général de la forêt, disposition des différentes strates arborées, type d'essence d'arbres (le pin sylvestre, la bruyère sont très sensibles au feu tandis que le chêne vert, le châtaigner sont plus résistants) ;
 - au relief, dont les irrégularités accélèrent la propagation du feu.
2. **Les facteurs anthropiques** jouent un rôle prépondérant : ils sont à l'origine de 70 à 80% des déclenchements des incendies.

Mesures prises dans la commune :

Aménagement de la forêt par la commune et ONF: débroussaillage, pistes d'accès pompiers, pare-feu, points d'eau...

- Action de prévention, campagne de sensibilisation et de suivi du débroussaillage
- Surveillance régulière et renforcée en période estivale
- Alerte et mise en place de plans de secours
- Information de la population

Face au risque de feu de forêt, l'État et les collectivités ont un rôle de prévention qui se traduit notamment par une **maîtrise de l'urbanisation** (au travers de leur document d'urbanisme : POS, PLU,...), une **politique d'entretien et de gestion** des espaces forestiers, principalement aux interfaces habitat/forêt, ainsi que par des **actions préventives**.

Les propriétaires ont également un rôle essentiel à jouer en mettant en œuvre tous les moyens existants afin de prévenir les incendies sur les terrains privés

GESTION DU RISQUE

Avant/Prévention :

- Débroussailler votre propriété et la voie d'accès
- Entretien des chemins d'accès pour permettre la circulation des véhicules de pompiers
- Vérifier le fonctionnement et la qualité de fermeture des portes, fenêtres et volets
- Nettoyer gouttières et toitures des matériaux inflammables
- S'assurer qu'il n'y a pas de bouteilles de gaz ou des bidons de liquides inflammables oubliés qui pourraient être exposés au feu
- Prévoir des moyens d'arrosage
- Ne jamais allumer de feux en forêt et dans les espaces sensibles ; ne pas fumer en forêt

L'incendie approche :

- Ouvrir le portail de votre terrain pour faciliter l'accès aux sapeurs-pompiers
- Fermer les bouteilles de gaz situées à l'extérieur et les éloigner si possible du bâtiment
- Arroser le bâtiment tant que le feu n'est pas là, puis rentrer les tuyaux d'arrosage

L'incendie est à votre porte :

- Ne jamais s'approcher d'un feu, ne pas sortir sans ordre des autorités.
- Rentrer dans le bâtiment le plus proche,
- Fermer les volets, les portes et les fenêtres, calfeutrer avec des linges mouillés.
- Ecouter la radio : c'est le meilleur moyen d'être informé

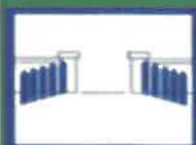
Si on est témoin d'un départ de feu :

- Informer les sapeurs-pompiers : 18
- Si possible, attaquer les flammes à leur bas
- Utiliser de l'eau ou à défaut piétiner le feu, l'éteindre avec un vêtement
- Respirer à travers un linge humide
- Ne jamais approcher d'une zone d'incendie, ni à pieds, ni en voiture ; s'éloigner dans la direction opposée

Après :

- Eteindre les foyers résiduels

Attention ! En cas d'évacuation : N'emporter que le strict nécessaire afin de quitter les lieux dans les plus brefs délais



Dégagez les voies d'accès et les cheminements d'évacuation. Arrosez les abords



Fermez les vannes de gaz et de produits inflammables



Rentrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche



Fermez les volets, portes et fenêtres. Calfeutrez avec du linge mouillés



Ne téléphonez pas : libérez les lignes pour les secours



Ecoutez la radio pour connaître les consignes à suivre



Ne vous approchez jamais d'un feu de forêt. Ne sortez pas sans ordre des autorités



LE RISQUE NUCLEAIRE

Présentation du risque nucléaire

Qu'est-ce que le risque nucléaire ?

Le risque nucléaire est un événement accidentel qui a pour corollaire l'apparition de risque d'irradiation ou de contamination pour le personnel, les populations avoisinantes, les biens et pour l'environnement.

En cas de catastrophe nucléaire majeure, les risques sont de deux sortes :

« **Risque irradiation** » qui consiste à exposer un objet ou un individu à des rayonnements émis par une source radioactive extérieure. Le confinement, l'éloignement ou une protection en plomb sont les seuls moyens permettant de se protéger de l'irradiation. Ce risque d'irradiation ne concerne que le personnel des centrales en France.

« **Risque contamination** » qui consiste en un dépôt de substances radioactives sur les vêtements ou le corps d'individu comme une poussière radioactive. Ce risque concerne la population avoisinante de la centrale.

Mesures prises dans la commune :

- Un Plan Particulier d'Intervention est arrêté par le Préfet de la Drôme. Il décrit l'organisation des secours mis en œuvre lors d'un sinistre ou d'un accident grave. Il est déclenché par le Préfet de la Drôme et de l'Ardèche sur la base d'informations provenant des exploitants du site concerné, pour répondre à un danger radiologique avéré pour les populations résidant dans un rayon de 30 km autour d'un centre nucléaire.
- Un Plan Particulier (PPMS) permet de sensibiliser le personnel de l'Education Nationale et les élèves sur la conduite à tenir en cas d'accident.
- La distribution de comprimés d'iode, initiée par l'Autorité de Sûreté Nucléaire et la Direction de la Défense et de la Sécurité Civiles du Ministère de l'intérieur s'inscrit dans une démarche préventive. Elle vise à protéger les populations vivant à proximité d'un site nucléaire en cas de rejet d'iode radioactif dans l'atmosphère. La probabilité d'un accident grave conduisant à des rejets d'iode radioactif dans l'atmosphère est extrêmement faible mais en ce cas, la prise de comprimés d'iode stable permet de saturer la glande thyroïde. L'iode stable doit être pris sur ordre des Pouvoirs Publics.

L'ALERTE En cas d'alerte déclenchée par la Préfecture, vous serez averti par l'équipe municipale (Téléphone, mégaphone,....).

Que se passe-t-il si le risque devient réalité ?

L'alerte et les consignes à appliquer sont données :

- par les sirènes
- par les ensembles mobiles de diffusion (véhicules)
- par les médias tels que France-Inter, les radios locales (France Bleue), la télévision

Conseil de comportement

AVANT :

- Connaître les risques,
- Connaître le signal d'alerte : il comporte trois sonneries montantes et descendantes de chacune une minute.

DES LE SIGNAL D'ALERTE :

Il faut :

- Se mettre à l'abri dans le bâtiment le plus proche,
- Se confiner en bouchant toutes les entrées d'air,
- Arrêter ventilation et climatisation,
- S'éloigner des portes et des fenêtres,
- Etre à l'écoute des nouvelles par le biais des médias.

Il ne faut pas :

- Fumer,
- Chercher à rejoindre les membres de sa famille, ils sont eux aussi protégés,
- Ne pas téléphoner : cela encombre le réseau, il est nécessaire de le laisser libre pour les secours,
- Ouvrir une fenêtre pour voir ce qui se passe à l'extérieur,
- Sortir sans avoir l'aval des pouvoirs publics (fin d'alerte, ordre d'évacuation)

Il ne faut absorber les comprimés d'iode que si le Préfet le demande.

Si l'on est obligé de sortir, il faut éviter de rentrer des poussières radioactives dans la pièce confinée. Pour ce faire, il faut passer par une pièce tampon, se laver les parties apparentes du corps et changer de vêtements. Si les autorités donnent l'ordre d'évacuer, la population doit se munir d'un transistor, de vêtements chauds, de ses médicaments indispensables, de ses papiers personnels et d'un peu d'argent.

APRES LE SIGNAL D'ALERTE :

Le signal de fin d'alerte est une sonnerie monotone de 30 secondes. Suivre absolument les consignes données (exemple : ne pas consommer d'eau du robinet ou du produit frais).



Enfermez-vous dans un bâtiment



Ecoutez la radio pour connaître les consignes à suivre



Ni flamme, ni cigarette



Ne téléphonez pas : libérez les lignes pour les secours



N'allez pas chercher vos enfants à l'école : l'école s'occupe d'eux